

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi 18 du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des délibérations de l'Hôtel de ville du Gosier, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN

**EXCUSE** : M. Solaire COCO.

Monsieur Jean-Claude PIOCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION  
ENTRE LA CARL ET LA SOCIETE  
NOUVELLE DE RECUPERATION (SNR)  
RELATIVE AU RECYCLAGE ET A LA VENTE  
DE FERRAILLES (SUR LE TERRITOIRE DE  
LA VILLE DU GOSIER)**

**BC-2016-5S-DEDD-12**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 I 7°,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » qui relève du périmètre de la CARL,

**Vu** la délibération n°CC-2015-5S-DAAG-29 relative au transfert de la compétence « Déchets » des Communes membres, vers la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 février 2016 actant la prise de compétences de la CARL,

**Vu** la délibération n°CC-2016-7S-DEDD-29 relative à la validation de la stratégie d'optimisation de la gestion de la compétence « Collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) » et de son échéancier de déclinaison opérationnelle,

**Considérant** la nécessité d'assurer le traitement des déchets ménagers et assimilés, collectés sur le territoire de la CARL,

Le Bureau Communautaire,

**DÉCIDE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Article 1** : D'approuver l'établissement de la convention relative au recyclage et à la vente des ferrailles entre la Communauté d'Agglomération « la Riviera du Levant » et la Société Nouvelle de Récupération (SNR).

**Article 2** : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à cette convention.

**Article 3** : De démarrer les missions y afférant.

**Article 4** : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire

**Article 5** : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**09 NOV. 2016**

Et publication ou notification

le **14 NOV. 2016**

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président



-Jean-Henri DUPONT -